Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 5 Sfar 1447
30 Juillet 2025

N° 111

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3966**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3967**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3970**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3974**
Homologation de résolutions **3975**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3975**
Avis aux créanciers **3982**
Convocations
Sociétés anonymes **3984**
Autres sociétés **3988**
Divers
Avis au public **3988**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté d'agriculture et d'élevage à Takilsa

Type de société : local

Adresse : Baddar - Takilsa - Nabeul

Montant du capital de souscription : 10.000 DT

Durée : 99 ans

Sujet de société : Agricole et élevage

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère Instance de Grombalia le 11/7/2025 sous le n°11.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription sera déposé : Banque Nationale d'agriculture agence Soliman

Durée proposée pour la souscription : du 22/7/2025 au 5/8/2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Modalité d'Invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci Réalisation d'une augmentation du capital suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de délégation et municipalité du Takilsa

Le représentant des fondateurs :

Maher Hajri : CIN n°14400546.

2025R02176SODB1

Constitution d'une société citoyenne

Dénomination sociale : Société Citoyenne Locale Joudhour El Khir

Type de la société : locale

Capital social à souscrire : Dix Mille (10 000) Dinars

Adresse : El Ferdawes, Rjim Maatoug, Kébili.

Objet :

- L'élevage de toutes sortes d'animaux,

- Production et vente d'aliments

- Production de légumes et de plantes semi-médicinales

- Le développement de l'activité agricole

- Et toutes autres activités annexes permettant la promotion de secteur agricole.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut : 17Juin 2025 au tribunal de première instance de Kébili Nombre de part : 50 parts

Banque de dépôt : BTS Agence Kébili

Date de la souscription : du 03 Juillet 2025 au 02 octobre 2025.

Les fondateurs :

- Houda BARKA

- Mohamed Sassi BEN ABDELKADER

- Halima BARKA

Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs après examen du projet de statuts de la société.

2025R02205SODB1

Avis

- La constitution de la société communautaire régionale

- Le Nom de la Société : La Société communautaire régionale "ASALA des Services Rapides"

- Adresse : Enfidha, Sousse

- Forme Juridique (Type de société) : Société communautaire régionale

- Capital Souscrit : 20 000 dinars, Provenant principalement des apports en numéraire des adhérents.

- La durée estimée : 99 ans

- Type d'Activité : Services

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat des constitution de la société : Déposé au Tribunal de première instance de Sousse 2, en date du 18 juillet 2025, sous le numéro 8, numéro 2025/8.

- Nombre de parts souscrites : est de 400, à 50 la valeur de 50 dinars chacune.

- La Valeur nominale du capital social souscrit : 50 dinars pour chaque part.

- Les fonds résultant de la souscription seront déposés à la Banque Tunisienne de Solidarité, succursale de Sousse : 27010000000135384315.

- Le délai de souscription : La souscription est ouverte le 22 juillet 2025 et se termine le 24 juillet 2025. Le délai pourra être prorogé en cas de non atteinte du quorum nécessaire.

Toute fois, la souscription pourra être clôturée si la totalité des parts est souscrite avant l'expiration du délai susmentionné.

2025S00959SODB1

Constitution de la société citoyenne régionale "El Kebida"

Capital : 20 000 Dinars

Article

Nom de la société : Société Citoyenne Régionale El Kebida

Adresse : Incubateur d'entreprises du gouvernorat de Manouba

Type de société : Société citoyenne régionale

Capital souscriptible : 20 000 dinars, principalement par la contribution des adhérents

Durée de la société : 99 ans

Activité : Elevage, abattage et distribution de volailles

Date et lieu de dépôt du projet de contrat de constitution : 18/06/2025, au tribunal de première instance de Manouba sous le numéro 10

Nombre de parts à souscrire : 50 parts, à raison de 400 dinars par part

Valeur nominale des parts à émettre : 400 dinars la part

Nom de la banque où les fonds seront déposés : Société Tunisienne de Banque, agence Oued Ellil

Numéro de compte bancaire : 10210121106967478861

Période de souscription :

Ouverture le 27/7/2025 jusqu'au 27/8/2025, prolongeable si le quorum n'est pas atteint

Possibilité de clôture anticipée en cas de souscription complète avant la fin de la période susmentionnée.

Pour souscrire :

Veuillez contacter le numéro 27934601

Président du comité constitutif : Aymen El Maimouni.

2025402657SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR GENERAL D'IMPRESSION ET DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS

«COGITEL»

S.A au capital de 21 440 500 Dinars

Route de Tunis - Km 15 Sidi Salah - Sfax

M.F : 036826 E/A/M/000

Identifiant Unique : 0036826 E

CNSS : 11008789

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2024, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 5 février 2024 sous le n°2470469, il a été décidé la refonte des statuts.

Ces statuts ont été par la suite enregistrés à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 13 septembre 2024 sous le n°24805580.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et un exemplaire des statuts ont été déposés au registre national des entreprises de Sfax le 16 septembre 2024 sous le n°2024105250.

2025R02197SANB2

Notice d'Augmentation du capital conformément à l'article 164 du code des sociétés commerciales

Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE

Société anonyme

Au capital 31 200 000,000DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747985H

Raison sociale : Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE SA

Forme Juridique : Société Anonyme

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia I Tunis - Tunisie

Capital social : 31 200 000, 000DT

Objet social : Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums et de produits pour la toilette

Durée : 99 ans

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Juillet 2025, tel qu'enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 22 Juillet 2025 sous le n°25502644 quittance n°M006105 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n°AC01942025 en date du 24 Juillet 2025 a été décidé ce qui suit :

D'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de quarante millions de Dinars (40 000 000, 000DT) et ce pour le porter de trente et un millions deux cent mille Dinars (31 200 000,000 DT) à soixante et onze millions et deux cent mille Dinars (71 200 000, 000DT) et ce par l'émission de Quatre Millions 4 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix (10) dinars chacune, à souscrire et à libérer en numéraire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la suppression du droit préférentiel de souscription et réserve la souscription de Quatre Millions (4 000 000) actions nouvelles à deux souscripteurs, la Société SICAR INVEST, nouvel actionnaire, et la Société d'Articles Hygiéniques SAH. Les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription sans contrepartie.

Délai pour la souscription : Les actions nouvelles devront être libérées aux trois quarts (3/4) au moment de la souscription, laquelle devra intervenir au plus tard le 10 août 2025. Le quart (1/4) restant devra être libéré au plus tard le 5 septembre 2025.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à la Présidente Directrice Générale afin de procéder à l'appel du dernier quart de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue à la Présidente Directrice Générale ou à son mandataire de son choix, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. Elle lui confère également tous pouvoirs pour arrêter les autres modalités de cette augmentation du capital, en fixer les délais de souscription, recueillir les souscriptions, constater toute libération, faire toutes autres formalités prévues par la réglementation, elle délègue également à la Présidente Directrice Générale les pouvoirs nécessaires à l'effet de faire la déclaration de souscription et de versement et de prendre toutes les mesures utiles et de remplir toutes les formalités nécessaires pour exécuter ladite déclaration et parvenir à la réalisation définitives de l'augmentation du capital ainsi décidée.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la Banque Nationale Agricole Agence Rue Hédi Nouira Tunis 1001 sous le n°TN59 03 135 120032104660628.

2025R02214SANB2

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES "RANDA"

Société anonyme

Au capital de 41 000 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0005885W

En vertu du procès-verbal de l'AGO du 17/6/2025, enregistré à El Yasminet le 8/7/2025 sous le n° 25702740 Quittance n°M039931, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation de son résultat au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2024.

4- Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de trois ans (2025-2026-2027) à savoir; M. Souhail HACHICHA, M. Sami HACHICHA, la société Meunière Tunisienne représentée par M. Mehdi KHOUAJA, le «FCPR AMEN CAPITAL 3» et le «FCPR AFRICAMEN» représentés par M. Chokri LADHARI.

5- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes; la société «ECC-MAZARS» pour une période de trois ans (2025-2026-2027).

Et, en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17/6/2025, enregistré à El Yasminet le 3/7/2025 sous le n°25702674 Quittance n°M039179, il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration; M. Souhail HACHICHA pour une période de trois ans (2025-2026-2027).

2- Renouvellement du mandat du Directeur Général; M. Mehdi KHOUAJA pour une période de trois ans (2025-2026-2027).

3- Renouvellement du mandat du Directeur Général Adjoint; M. Anis MADANI pour une période de trois ans (2025-2026-2027).

Dépôt :

Un exemplaire de chaque procès-verbal ci haut cité, a été déposé au registre national des entreprises (RNE) le 10/7/2025 sous le n°202552875.

2025R02221SANB2

Augmentation du capital social d'une société anonyme par application des dispositions de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales (de 1.650.000 TND à 2.000.000 TND)

Notice d'information sur l'augmentation de capital

SOCIETE NORTH AFRICA FOR CONDITIONING AGRICULTURAL PRODUCTS SA

Siège social : Zone Industrielle Kairouan 02, Route de Tunis Kairouan Nord 3110 Tunisie

Capital de 1.650.000 Dinars

Identifiant unique : 1814961B

Objet : le conditionnement des dattes.

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juin 2025, enregistré à la recette des finances cité Elmanar Kairouan Tunis, en date du 21 juillet 2025, enregistrement n°25500541, quittance n°M005228, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 Juillet 2025 sous le n°AC10922025.

La société NORTH AFRICA FOR CONDITIONING AGRICULTURAL PRODUCTS SA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2025 a décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant de Trois Cent Cinquante mille (350.000) dinars pour le porter d'un million six cent cinquante mille (1.650.000) dinars à deux millions (2.000.000) dinars, et ce, par l'émission de Trente-cinq Mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix (10) Dinars chacune, sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription et réservées à un nouvel actionnaire la Société MEDICAMENT KAIROUAN IU 0022440R.

Suppression du droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale après avoir constaté la renonciation de tous les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, et après avoir approuvé les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes à ce sujet, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté en numéraire d'un montant de trois cent cinquante mille (350.000) dinars pour le porter d'un million six cent cinquante mille (1.650.000) dinars à deux millions (2.000.000) dinars, et ce, par rémission de Trente-cinq Mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix (10) Dinars chacune, sans prime d'émission, à souscrire et à libérer en numéraire, intégralement.

Les nouvelles actions qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès leur création, porteront jouissance à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

De ce fait, le capital social est porté d'un million six cent cinquante mille (1.650.000) dinars à deux millions (2.000.000) dinars et ce par apport en numéraires. Cette augmentation est réalisée par l'attribution de 35.000 actions, au nominal de 10 Dinars, aux nouveaux.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises d'une valeur de dix (10) Dinars l'action sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription.

Délai de souscription :

Quinze (15) jours à partir de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription, avec l'application des termes de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions seront reçues au bureau de la société sis à la Zone Industrielle Kairouan 02, Route de Tunis Kairouan Nord.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société NORTH AFRICA FOR CONDITIONING

AGRICULTURAL PRODUCTS SA et ouvert auprès de la Banque Zitouna - Agence Ennasr Tunis, sous le n°25002000000144668723.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 35.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir de la date de libération et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Mise à jour des statuts

Il a été décidé également de modifier l'article 6 des statuts.

2025R02222SANB2

Nomination de la Présidente du Conseil et d'un Directeur Général

Skanes - Rivage S.A

Capital 270.000 DT

Siège social : Hôtel Rivage Skanès - Dkhila - Monastir

M.F : N°38285F

R.C : N°1337871997

En vertu du procès-verbal du conseil d'Administration de la société Skanes Rivage réunie le 26 juin 2025, enregistré à la Recette des finances, Avenue Habib Bourguiba à Monastir, le 30/6/2025 sous le n°25804799, Quittance n°M050683, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 22/7/2025 sous le n°2025152195 il appert que ce conseil a nommé Madame Mahbouba KOOLI comme Présidente du conseil et Monsieur Mounir Bouzouita Directeur Général en lui accordant les pouvoirs nécessaires pour assurer sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

Les deux ont été nommés pour la durée de leur mandat d'Administrateurs.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 8/7/2025.

2025402641SANB2

Renouvellement du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes

Skanes - Rivage S.A

Capital 270.000 D. T

Siège social : Hôtel Rivage Skanès - Dkhila - Monastir

M.F : N°38285F

R.C : N°1337871997

En vertu du procès-verbal du conseil d'Administration de la société Skanes Rivage réunie le 23 Juin 2025, enregistré à la Recette des finances, Avenue Habib Bourguiba à Monastir, le 30/6/2025 sous le n°25804798, Quittance n°M050677 dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 22/7/2025 sous le n°2025152195, il appert que cette assemblée a décidé de nommer Mesdames et Messieurs dont les noms suivent comme nombres du conseil d'administration, pour une durée de 3 ans :

Mesdames Mahbouba KOOLI Amna KHOFFI née KOOLI Monia GHARBI née KOOLI Messieurs : Mounir BOUZOUITA - Adel KOOLI- Moez KOOLI - Abdelaziz BOUZOUITA M'hamed Ali BOUZOUITA - Fethi BOUZOUITA - Hichem BOUZOUITA

Et même, il appert de procès verbal que Mr Béchir KAABACHI Experts Comptables a été nommé comme commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026, 2027.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 8/7/2025.

2025402642SANB2

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 - Tunis

IU : 1057129H

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Mai 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 17 Juillet 2025, sous le n°25802507 quittances n°M059127, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 22 Juillet 2025, sous le n°2025152346 il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2025402643SANB2

SOCIETE GABESIENNE D'EMBALLAGE «SO GE MBAL»

S.A au capital de 6 705 600 Dinars

Siège social et Usine : G P 1 Km 14 l'Aouinet / Metouia / Gabès

Identifiant Unique : 008215Z

CNSS : N°052521-44

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 3 Juillet 2025, enregistré à la recette des finances, à Matouia - Gabès, le 8 Juillet 2025 sous le n°25700850, quittance n°M017934, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 Juillet 2025 sous le n° 2025P70853328. Il a été décidé de :

1. Renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle durée de trois (3) ans, expirant le jour de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2027, et qui se compose de :

Monsieur Néjib MARZOUGUI ;

Société N2M Invest ;

Monsieur Hassen KILANI ;

Monsieur Béchir EL AKERMI.

2. Nomination de Monsieur Moncef Boussannouga Zamouri commissaire aux comptes pour une période de trois (3) ans qui prendra fin avec l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration réuni le 3 Juillet 2025, enregistré à la recette des finances, à Matouia - Gabès, le 8 Juillet 2025 sous le n°25700851 quittance n°M017936, dont un exemplaire ont été déposé au Registre National des Entreprises le 21 Juillet 2025 sous le n°2025P70853328. Il a été décidé de renouveler le Mandat de Monsieur Néjib Marzougui, en sa qualité de Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

2025402695SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE STRUCFLEX TUNISIE SARL

Capital : 2 927 300.000 Dt

Adresse : Zone Industrielle M'Hamdia sur la route de Khélidia

MF : 839039Z A M 000

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire datée le 11/7/2025, enregistrée à la recette des finances

de Fouchena le 18/7/2025 enregistrement n°25503199 quittance n°M077224 et selon récépissé de dépôt au registre national des entreprises du 21/7/2025 N°2025151672, il a été décidé :

- Dissoudre la société et la mettre en liquidation amiable à compter du 15/7/2025

- Mettre fin aux fonctions de la gérance à partir du 15/7/2025

- Nommer Mr Gautier Johan Bernard DEZITTER liquidateur à partir du 01/7/2025

- La domiciliation de la société à Rue Hamza Ibn Abdelmotaleb U.V.4 Bloc 88 El Menzah 5 - 2091 Tunis

- Délégation de tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

2025R02191SRLB2

Dissolution de la société et désignation de liquidateur

SAMAYA TRAVEL AND TOURISM

SARL au capital de 100 000 dinars

Siège social : rue du Lac Huron - Immeuble Rahma - 1053 les Berges du Lac Tunis

IU : 1393377 X

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 juillet 2025, enregistré à la recette des finances du Lac en date du 15 juillet 2025 sous le numéro 25506139 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2025152413 en date du 22 juillet 2025, les associés ont décidé :

- La dissolution de la société avant son terme

- La nomination de Madame Manel Khemiri en tant que liquidateur

- Désigner l'adresse de liquidation à l'adresse suivante : Immeuble Vermeg Rue lac Biwa Les Berges du Lac 1035 Tunis.

Tout créancier doit se manifester auprès du liquidateur à l'adresse de liquidation sus indiquée dans les délais légaux sous peine de forclusion.

2025402648SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Contrat d'échange d'un fonds de commerce contre un terrain

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/12/2024, quittance n°M175721, enregistrement N°24107463, Mr Ahmed ben Hedi Bougatf a cédé à titre d'échange à Mr Elyes ben Salah Nabouli l'ensemble des parts qu'ils possédaient au fonds de commerce relatif à la boulangerie et pâtisserie ayant le nom commercial «Golden Madelaine» et enregistrée au RNE sous l'identifiant unique n°1717588G et sis à l'avenue des Nations Unies, à savoir 70% de l'ensemble du fonds de commerce. En contre partie, Mr Elyes ben Salah Nabouli a cédé à titre d'échange à Mr Ahmed ben Hedi Bougatf un terrain d'une superficie de 273 m² faisant partie du titre foncier N°635240 Nabeul nommée Salha 244.

Toutes oppositions sera faite entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Wafa Gannouchi, Avocate, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït - Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 17/7/2025.

2025R02193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat ssp daté du 7 juillet 2025 et enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 9 juillet 2025 sous le numéro 25201914, Quittance n°M048392, Monsieur Mohamed Ben El Hadi Ben Dhaou Mosbeh a vendu à monsieur Riadh Ben Mohamed El Habib El Ouassif au profit de son épouse Mme Emna bent Amor Ben Mansour Lahiou, résident à la cité Riadh Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café de première catégorie dénommé «L'aventure» situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Bouwazra cité Riadh Sousse dont l'identifiant unique est 14691648 B sis à la Rue Yakout Hamoui cité Riadh Sousse.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de Me Samia Belhaj Amor, avocate, à son cabinet sis à la rue Medhat Pacha, Résidence Sindbad 2, Bloc B Bureau 11 6ème étage Tunis 1001 Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal le quotidien du 23 juillet 2025.

2025R02199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/7/2025 enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 16/7/2025 suivant le reçu n°M092084 Enregistrement n°25204620, Madame Amal Bent Adel Ben Romdhane Bouslama a vendu et cédé à Madame Oumayma Bent Mohamed Hasan Hcine la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et achat de matériaux de construction de tout genre avec tous ses éléments corporels et moraux il est exploité dans des locaux sis sur la route reliant Houmt Souk et Midoun à Houmt Souk Djerba.

Toute opposition dans les délais légaux Sera déposée au cabinet de Maître Mustapha OUEGHLANI Avocat au 41 Rue 20 Mars 1956 à Houmt Souk Djerba.

Cette annonce a été publiée dans les journaux quotidiens "Essabah et le Temps" du Samedi 19/7/2025 page 12, et 14 sous le n°PM250821.

2025R02202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la Commune de Gafsa en date du 21/7/2025 et enregistré à la recette des finances de Gafsa sous le numéro de récépissé M042113 et le numéro 25206312 en date du 21/07/2025 M. Jilani ben Mohammad bin Ahmed Agouni, titulaire de n°06104235, a vendu à M. Nasser ben Omar ben Mohammad Nasib, titulaire de n°09970531, la totalité du bien commercial représenté par la vente de prêt-à-porter et de parfums, et propriétaire de la boutique, n°24, avec justification de la Commune de Gafsa et située au marché commercial d'Ali Balhwan Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 23/7/2025, et toute personne qui en a

le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2025R02203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/7/2025 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 02/7/2025 sous Numéro d'enregistrement 25200996 quittance n°M037501 Madame Awatef Kouki titulaire de la CIN n°02518697 délivrée le 5/3/2015 Patente n°753253/G a vendu à Mr Ali Abidi titulaire de la CIN n°02547296 délivrée le 12/3/2019 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 04 Avril 1938 oued Mliz Jendouba destiné en une boulangerie.

Toutes les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 15/7/2025.

2025R02204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 13/6/2025 enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba en date du 24/6/2025 (quittance n°M081897 enregistrement n°25204211) Mr Ridha ben Jilani Weslati CIN n°07036091 demeurant à Fatou Djerba, a cédé à Mr Ilyes Ben Fethi Dardour CIN 08618050 demeurant à Tawerit Djerba, la totalité du Fonds de commerce exploité dans le local sis Essouani Houmet Essouk Djerba ayant pour objet l'exercice d'une activité de commerce de vente de fruits secs. Les oppositions sur le prix doivent se faire entre les mains de l'acquéreur dans son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 12/7/2025.

2025R02206FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 3/7/2025 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Jerba le 10/7/2025 sous le n°05204511 reçu n°M089322, la société «BAB ELHARA» société unipersonnelle à responsabilité limitée, titulaire de matricule fiscal N°1318997Z, au nom de son gérant Monsieur Jamil Sansa, titulaire de la CIN n°05732300, a vendu son fonds de commerce sis à la rue Salah ben Youssef cité essouani houmet Souk Djerba ayant pour activité principale «Restaurant» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Mohamed amine ben Chadli Alnaoual titulaire de la CIN n°13491124 délivrée le 6/5/2020 et Monsieur Ahmed ben Elmonji Satouri titulaire de la CIN n°13490223 délivrée le 31/12/2021.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/7/2025.

2025R02207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 17/04/2025, enregistrée à la holding financière Hammamet, le 4/4/2025, selon le numéro M063100. En conséquence, Mohamed Riadh ben Ghanem a vendu à Mr Ahmed Agrbi un fonds de commerce Vente de cadeaux et commerce de détail situé à rue Tahrir Hammamet.

Toutes les contestations doivent être reçues en l'étude du notaire du contrat, Me Ayoub Boughazala, sis au Complexe Neapolis Center, 3ème étage, rue de France, Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/5/2025.

2025R02209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé légalisé le 14/7/2025 enregistré à la recette des finances Bir Lahmer le 14/7/2025 sous le n°25200234, quittance n°M007006, madame Fatma Triki (cin 06538154 le 10/01/2025) vend à madame Fatma Zahafi (cin 06564432 le 3/9/2007) le fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Ibn Khaldoun Bir Lahmer 3212, consistant en une garderie.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de Maître Sami Fateh (cin 05785618 le 16/08/2011) dans son domicile à son bureau au n°10 Rue Tajerouine Route Tataouine 4100 Médenine.

Cet avis est paru au journal Echourouk le 22/7/2025.

2025R02210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/6/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 01/7/2025, quittance n°M051445, N° d'enregistrement : 25204867, Mme Nadia Bouzgarou, demeurant à l'Avenue Jean Kennedy Skanes Monastir, a vendu à Mme Salma Bedoui, demeurant à Rue Mohamed Mhalla Monastir, la totalité du fonds de commerce qui lui appartient, avec ses éléments corporels et incorporels, sis au local à l'avenue Ali Bourguiba Skanes Monastir, dont la propriétaire Mme Saiida Lawiti.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Ichrak Louhichi Avocat à la Cour d'appel à son adresse : Av. de la République Monastir dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "Echourouk" du 10/7/2025.

2025S00937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé auprès de la Municipalité de Kalâa Kébira en date du 16 juillet 2025 sous le numéro de reçu 15324, et enregistré auprès de la recette des finances du lieu le 17 juillet 2025 sous le numéro 25201845, Monsieur Salem Ben Ahmed El Haj Mabrouk, titulaire de la carte d'identité nationale n°02848295, a vendu l'intégralité du fonds de commerce situé à la rue Salah Eddine Bouchoucha à Kalâa Kébira, consistant en une garderie scolaire exploitée sous le nom de «Al-Imtiyaz», à Madame Sonia Bent Abdelaziz Ben Seghaier, titulaire de la carte d'identité nationale n°09266356.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur à son siège sis à la rue Tozeur, cité Ennazha, Kalaa Kebira - Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/7/2025.

2025S00964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu le 11/7/2025 enregistré à la R. de F. de Jemmel le 17/7/2025 sous le n°M061853 - n°25201516 : Tawfik Ben El Haj Rhouma demeurant à Jemmel a vendu à Sahbi Bou Zid demeurant à Jemmel le fonds de commerce "commerce de vêtements occasion" sis à l'Avenue Bechir Sfar Jemmel. Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce : Sahbi Bou Zid à l'Avenue Bechir Sfar Jemmel dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 23/7/2025.

2025S00966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/7/2025, enregistré à la recette des finances de Kasserine le 17/7/2025 sous n°25205539 quittance n°M067128. Mr Abderazek Ben Ahmed Ben Mohamed Sghaier Abdallah titulaire de la CIN n°02640628 a vendu et cédé à Mr Aymen Ben Salah Ben Mohamed Saadaoui, titulaire de la CIN n°12629417, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente prêt à porter sis à la Rue Rchid Jabari - Immeuble Griri- Kasserine avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien » du 24/7/2025.

2025S00968FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date le 14/7/2025 et enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 16/7/2025 sous le numéro 25202001 Mr Bilel Abidi demeurant à Zaouiet Sousse a vendu l'ensemble du fonds de commerce (pâtisserie) constitué par les éléments corporels et les éléments incorporels et exploité dans le local sis à la rue Etawfik cité Riadh Sousse à Mr Samir Barhoumi titulaire de la carte d'identité nationale n°06010732, demeurant au 10 rue Etawfik Riadh Sousse et Jomli Masoudi titulaire de la carte d'identité nationale n°09231314, demeurant au 10 rue Etawfik Riadh Sousse dans l'indivision entre eux à un prix de vingt mille dinars (20 mille dinars). Les oppositions peuvent être faites entre les mains de Samir Barhoumi à sa demeure sus indiqué et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de la publication de cette vente dans le journal officiel de la République Tunisienne la présente vente est publiée dans le journal Echourouk du 23/7/2025.

2025S00969FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte en date du 2 juin 2025 enregistré à la Recette des Finances de Mahdia le 16/7/2025 sous le N°25200409 Quittance N°M045073, Mme Eliane Simone Ferrandon Ep Mohamed Brahim titulaire du passeport N°H377077 délivré le 22/3/2021, vend et cède à Mme Zohra Akkari Ep Riadh Msadak titulaire de la carte d'identité N°03964862 la totalité du fonds de commerce d'une librairie nommée «EL OUBAIDIA» sis au 54 avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Les oppositions se font à la même adresse de la librairie dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et Quotidien du 23/7/2025.

2025S00978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 10/07/2025 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 11/7/2025 sous le n°25203280 reçu n°M071470, Mme Fadoua el Ghali domicilié à la route de Gabès Km7 Tyna Sfax, titulaire de la C.I.N n° 08795242 a vendu à Mr Omar Tarchouna, titulaire de la CIN n°08868889 domicilié à la route Sidi Mansour km7.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au 22, Rue Mourabouts, la Médina destiné en tant que «vente de fournitures de mercerie».

Les oppositions doivent être présentées chez Mtre Hela Hakmouni, à son bureau sis à la rue Habib Thameur immeuble Mohsen n°502 Sfax où une copie de l'acte a été déposée et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Al Chourouk et Le Quotidien" le 18/7/2025.

2025X00989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/7/2025 et signé le 16/7/2025, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 17/7/2025 enregistrement n°25203032, quittance n°MO83269, Noura Kammoun, demeurant à la route de la Soukra km 3 jnen Kammoun Sfax, Khaled Bouattour demeurant à la route de Tunis km 3 Merkez Kaddour Sfax, et Sonia Bouattour, demeurant à la route de la Soukra km 3 jnen Kammoun Sfax; ont vendu sous les garanties de fait et de droit, à Rafik ben Mounir Bouattour, Pharmacien demeurant à la route de la Soukra km 3 Jnen Kammoun Sfax, la totalité des parts leurs revenants dans le fonds de commerce exploité au local sis à la route de Tunis Immeuble Gandoul, complexe Sfax Medical, Merkez Kaddour Sfax, exploité Officine de détail catégorie A.

Les éventuelles oppositions, doivent être faites entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT, à l'étude du rédacteur de l'acte Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Imm Carthago 3ème étage n°32 Sfax, domicile élu par les parties, où a été déposé une copie du contrat pour consultation.

Le présent avis a été publié au journal Essabah du 22/7/2025.

2025X00990FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/7/2025 et signé le 15/7/2025, enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaier Sfax le 18/7/2025 enregistrement n°25202502, quittance n°MO58627, Mahdi Jardak, demeurant à la route de Mahdia km 1 Rue Mustapha Kamel Sfax; a vendu sous les garanties de fait et de droit, à Souad Kammoun, demeurant à la route de la Soukra km 2 Résidence Kammoun Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route de Mahdia Km 17 Bederna Sakiet Eddaier Sfax, exploité Officine de détail catégorie A. Les éventuelles oppositions, doivent être faite entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT, à l'étude du rédacteur de l'acte Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kaçem Chebbi Imm Carthage 3ème étage n°32 Sfax, domicile élu par les parties, où a été déposé une copie du contrat pour consultation.

Le présent avis a été publié au journal Essabah du 22/07/2025.

2025X00991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce sis à Sfax

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité l'Ain Sfax le 17/7/2025 rédigé par Maître Yaiche Abdessatar, avocat à Sfax, enregistré à la recette des finances Abou El kasm Echebi Sfax le 18/7/2025 reçu n°M073796 enregistré sous le n°25203399, la STE MAGESTY NEGOCE a vendu à la STE LIDEAL TANIT la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Hafouz n°49 Sfax destiné à la vente des vêtements et des chaussures et autres avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 30.000 dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de la STE MAGESTY NEGOCE en la personne de son gérant Mr Fetouh Grati à Rue Eloroud maison 10 Gremda Sfax dans un délai de vingt jours à partir de le date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 24/7/2025 page N°8.

2025X00998FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Chaari Khaled enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 8/7/2025 N° de quittance M080097 et N° d'enregistrement 25202904.

Madame Rekik Rakya cin 01261491 demeurant à palace panorama escalier A 5ème étage Sfax a vendu à Madame Hazar ben Sessi cin 11083962 demeurant à Ennajet Kerkena Sfax un fonds de commerce situé à la route de Tunis km 1 Sfax sous le nom «jardin d'enfants khadija».

Les oppositions peuvent être mises entre les mains de la vendeuse dans son local ci-dessus noté dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 17/7/2025.

2025X01000FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 10 juin 2025, enregistré auprès de la recette des finances de cité Ettadhamen sous le numéro 25203139, Madame Monia Ben Hassen ben Belkacem Arkoubi a vendu à monsieur el Hedi ben el houssine ben Salah Makni le fonds de commerce sis n°14, rue Mauritanie, cité Errafaha, Mnihla, dont l'activité principale est la boulangerie, la pâtisserie ainsi que d'autres activités commerciales y afférentes.

Cet avis a été publié dans les journaux le Quotidien et Achourouk en date du 18/7/2025.

2025402630FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P rédigé par Maître Atef Bouneb, enregistré à la recette des finances de Mornaguia en date du 19/02/2025 (Quittance M020089, enregistrement 25200795), Mr Mohamed Romdhane, a vendu à Mme Hejer Sassi le fonds de commerce exploité dans le Rez-de-chaussée de l'immeuble Colisée 5 situé au Blok-B Avenue Habib Bourguiba Mornaguia Gouvernorat Mannouba, Identifiant Unique 08340145, dont l'activité commerciale est vente et réparation de matériel informatique.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Atef Bouneb Avocat aux heures administratives, élisant son domicile à son cabinet sis à l'avenue Habib Bourguiba, 2 bis Rue Pierre de Coubertin, premier étage, bureau n°10 - 1001 Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk en date du 18/7/2025.

2025402638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 30 juin 2025 et enregistré à la recette des Finances Menzah 6, le 15 juillet 2025, sous le numéro 25205767, quittance n°M100635, la Société Bidani Beauty & Beyond, titulaire de l'identifiant unique 1844218 R, a vendu le fonds de commerce à la Société Butterfly titulaire de l'identifiant unique 1527380 J avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la coiffure et l'esthétique pour femmes à la boutique N°2, Rez-de-chaussée de la Résidence Sevilla, Bloc B, Rue Mahrez Chraiti, Ennasr 2, Ariana.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son siège sis au 19 Rue Ali Ben Khalifa, El Menzah 9 A, Tunis et ce, dans les 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 22/7/2025.

2025402639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 15/7/2025 et enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 21/7/2025 sous le n°25202507 quittance n°M058137, Belgacem Hedfi titulaire de la CIN n°07506011 a vendu à Yosr Loukil titulaire de la CIN n°07217893, le fonds de commerce sis au 30 rue Bab el Khdhra Tunis pour usage de tout commerces sous le matricule fiscal 500053X.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT, au 07 rue île de chypre cité Tahar Hadad, Mourouj 4, Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 24/7/2025.

2025402647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 14/7/2025, enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour Tunis en date du 18/7/2025 (Enregistrement n°25201320 et quittance n°M052052). Mr Med Karim Ben Youssef a vendu à Mr Salem Elghoul la totalité du fonds de commerce exploité au local n°26 rue Elmentaha Cité Ezzouhour Tunis avec tous ses éléments incorporels et ce à un prix de vingt mille dinars (20 000d.000).

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis 13 rue 4122 Cité Ezzouhour Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux : Echourouk et Le Quotidien du 24/7/2025.

2025402649FCCC2

Location gérance libre

Contrat d'exploitation d'un emplacement pour la vente de légumes et de fruits au marché de gros

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 19/02/2025 sous le numéro d'enregistrement 25300198 quittance numéro M007820, la Société Tunisienne des Marchés de Gros, représenté par M. Sofiene Termiz, Président Directeur Général de la société, a loué à Mme Samar Rkiki, mandataire de vente numéro 570, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09634989 délivrée le 15/9/2016, son identification fiscale numéro 1911375G/N/C/000, à partir du 01/3/2025 au 28/02/2026, emplacement de vente numéro 336, à côté de l'emplacement de vente numéro 338 dans le pavillon numéro 3 à l'intérieur du marché de Bir el kassea, afin d'exploiter ce site pour exercer son activité en tant que mandataire de vente de légumes et de fruits en gros sur le marché.

2025R02208FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Société ONYO TRADING son matricule au registre national des entreprises 1795744K a loué à la société «MUJIMO» société en cours de constitution le fonds de commerce du local sis au rez-de-chaussée - N° 9 Résidence Nour City - Centre Urbain Nord - Tunis; réservé pour les activités de restauration (fast-Food, pizzeria, crêperie, sandwicherie). Pour une durée d'un an à partir du 01/7/2025 au 30/6/2026 renouvelable automatiquement et cela suivant le contrat de location enregistré le 9/7/2025 à la recette des finances Charguia quittance n°M088086 enregistrement 25907949.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabeh et le Temps le 23/7/2025.

2025402632FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jerba le 27/6/2025 quittance n° M083812, enregistrement n°25304276, Monsieur Aymen Ben Sabbah, CIN n°07372056 délivrée le 8/10/2009, a loué en gérance libre à Monsieur Ahmed Yassine Hajjeji, CIN n°13457134 délivrée le 17/7/2013, le fonds de commerce destiné pour la vente des lunettes et accessoires sis à la rue Mohamed Badra Houmt Souk Jerba pour une durée de cinq ans renouvelables à compter du 1er juillet 2025 pour prendre fin le 30/6/2030.

Cette annonce a été publiée le 18/7/2025 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2025402637FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Et renonciation au fonds de commerce

Par acte de résiliation du contrat de location et de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur - Tunis en date du 20 Juin 2025 reçu n°M036911 et enregistrement n°25201762, il a été procédé à la résiliation du contrat de location enregistré à la recette des finances rue el Jazira - Tunis en date du 14 Août 1996 registre B2, volume 11, vallée 68 reliant Mr Majdi Néjib Ben Ali Rebai en vertu du contrat de vente enregistré à la recette des finances avenue Habib Thameur - Tunis en date du 17 octobre 2012 qui a désigné son contact au magasin N°308 sis au deuxième étage du Centre Commercial «Le Palmarium» 1000 Tunis et la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un identifiant unique N°0033245A titulaire du matricule fiscal n°0033245A/A/M/000 dont le siège social est à Tunis, 4 rue de Grèce - 1000 Tunis.

C'est aussi, suite à l'acte de résiliation et de vente ci-dessus mentionnée, qu'il a été procédé à la vente du fonds de commerce au profit de la société Tunis Center en son représentant légal.

Toutes les objections seront acceptées à la société Tunis Center à son siège au 4 rue de Grèce - 1000 Tunis, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Alchourouk et le Quotidien" le 4 Juillet 2025.

CNSS : 220915-46

2025402645FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association «Association Al-Dhad Sociale»

Objet : Association bénévole

Localisation : rue Mohamed Badraa premier étage Montplaisir Tunis 1072.

Objectifs :

- Encourager le travail bénévole et promouvoir la culture du volontariat et de l'initiative au service de l'intérêt général et de la société tunisienne.

- Renforcer l'esprit d'appartenance à la culture nationale et au bénévolat en tant que pilier de la société civile, tout en respectant la législation en vigueur.

Classification de l'association : Association

Fondateurs :

- Président : Abdessatar Biouli

- Secrétaire général : Massoud El Ahzine

- Trésorière : Sabrine Haddaoui.

2025R02187APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires

«LEXUS» au Lac 2

Constituions du syndic de la résidence «Lexus» à la suite de l'assemblée générale des copropriétaires du 29 mai 2025 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances le Lac le 5 juin 2025 sous le numéro 25704861, quittance numéro 064768 et approuvé par la municipalité de la Goulette le 18 juillet 2025 sous le numéro 27, désignation des membres :

Mr Mohamed Nejib Souid : Président du comité

Mr Assouan Zeiri : Membre

Mr Karim Manaa : Membre

Mr Mousser Ben Abdessalem : Gestionnaire et représentant légal du syndic.

2025R02212APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Objet de l'intervention : développement agricole et exploitation du réseau d'eau d'irrigation

Suivant décision du gouverneur de Kairouan en date du 12/3/2025 et au terme d'un procès-verbal en date du 5/11/2024 enregistré à la recette des finances de Haffouz le 17/7/2025 sous n°25700969 Quittance n°M021566, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Ouled Issaoui

Zone d'intervention : Ouled ISSAOUI

Siège social : Ouled Issaoui- Imadet Jabbes- Délégation Haffouz- Kairouan

Président : Slaheddine ISSAOUI

Trésorier : Maher Boubaker ISSAOUI.

2025S00970APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sportive à Essaad.

Objet : Sportif

But : Former, guider, encourager et développer les capacités physiques et techniques des jeunes et les élever aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques, notamment dans le Kick-boxing.

Siège : Salle sportif des sports individuels à Essaad, Mahdia.

Correspondance : N°0000343-006-23-2025 ص du 21/7/2025

Président : Najeh Hsan

Vice président : Walid Ajili

Secrétaire Général : Mohamed Ben Allaya

Secrétaire Générale Adjointe : Faten Ben Hsan

Trésorier : Ahmed Ajili

Trésorier adjoint : Riadh Hadj Ahmed

Membre : Abdelmonaim Mathlouthi

2025S00981APSF1

Constitution d'une association

Nom : Orca Fishing Club

Siège social : 51 rue de Palestine 1002 Lafayette, Tunis

Spécialité : Pêche sportive.

Objectifs :

Former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir au plus haut niveau sportif.

Participer à diverses compétitions sportives sous l'égide des fédérations sportives auxquelles elle est affiliée.

Membres :

- Président : Moez Bouhaha
- Secrétaire général : Tarek Farajallah
- Trésorier : Bilal El Ksouri.

2025402623APSF1

Homologation de résolutions

Révision des statuts

Association Sportive Féminine du Sahel

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Sportive Féminine du Sahel, tenue le 4 juillet 2025 et enregistré auprès du bureau de la recette des finances de Sousse en date du 23 juillet 2025 sous le numéro 25703504, reçu n°47653, il a été décidé ce qui suit :

Approbation de l'intégration de la section masculine pour toutes les activités de l'association.

Approbation du changement de dénomination de l'association de «Association Sportive Féminine du Sahel» à «Association Sportive du Sahel».

Ajout de la discipline de la gymnastique aux activités de l'association.

Ainsi, l'article premier des statuts de l'association a été révisé en conséquence.

2025S00974APSF2

Renouvellement du syndicat des propriétaires

Suite au procès-verbal sous le n°6017 rédigé par un huissier notaire de l'assemblée générale du 3 Mai 2025; il a été renouvelé le bureau de syndic de la résidence Misk Ellil sise à boulevard 14 Janvier Sousse, dont les membres du comité du syndic comme suit :

Président : Fethi Gharbi

Trésorier : Mounir Rejeb

Membre : Jalel Dahmen.

2025S00977APSF2

Résidence Omrane 14 - Lotissement Riadh El Ghazela - Ariana

Suite à l'assemblée Extraordinaire du Syndic des copropriétaires de l'immeuble résidentiel et Commercial Omrane 14 tenue le 22 Juin 2025 et enregistré le 18 Juillet 2025 à la Recette des finances de Raoued sous le Numéro 25703596 Quittance n°M093454 il a été élu le nouveau bureau de syndic comme suit :

- Les Membres : Mr Jemeai Walid (Président) Mr Karim Toumi (Trésorier), Mme Emna Hamouda, Mr Rached Fraouissi, Mr Hatem Hamdi, Mme Imen Ben Mansour, Mr Mongi Ouerfelli, Mr Hichem Besbes, Mme Rym Belouafi, Mme Samia Badi, Mme Yosra Ben Jalel.

2025402650APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'une maison aux enchères

Après réduction de sa mise à prix

Les responsables de la vente aux enchères : Farhani Dridi, Naoui Dridi et Farah Dridi.

Avocat en charge de la vente aux enchères : Maître Sahbi Ben Zid, 51 rue de France, Ben Arous, premier étage N°01.

Partie mise en vente contre : Les héritiers de Hnia Bent Ali Marouani Dridi, à savoir Mbareka Bent Ali Marouani et Ahmed Ben Ali Marouani.

Désignation et description du bien immobilier mis aux enchères : Une résidence d'une superficie de 106 m² située au numéro 4 de l'avenue Fatouma Bourguiba, Cité Ez-Zitoune à la Mohammedia, gouvernorat Ben Arous. Le bien comprend une surface construite avec une maison au rez-de-chaussée d'une superficie de 64 m², composée de deux chambres, une cuisine, et une salle de bain construite dans le jardin de 2 m². Le bâtiment a été érigé en 1982, avec une hauteur sous plafond de 2,70 mètres. Le sol est en ciment, et la maison est située environ 20 centimètres en dessous du niveau de la route. Le bien est inoccupé depuis un certain temps.

Prix de départ : Le prix de départ de la propriété mise aux enchères est fixé à soixante quatre mille dinars (64.000,000 DT), hors frais.

Le prix après réduction de sa mise à prix : 38.600.000 dt.

Date et lieu de la vente aux enchères : La vente aux enchères aura lieu au tribunal de première instance de Ben Arous, situé à Chouchet Radés, dans la salle des ventes immobilières, le jeudi 21 Août 2025 (21/8/2025).

Conditions de visite du bien mis aux enchères : Il est possible de visiter le bien durant les heures administratives, sans aucune condition particulière.

2025R02192VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Lamloum Aicha

Avenue Salah Ben Youssef, Houmt Souk Djerba

Tél : 75653893

Fax : 75653894

MF : 000PA976722/C

Partie poursuivante :

Riadh Ben Mohamed Ben Marzoug, titulaire de la C.I.N n°04797391, travailleur libre, résident à Walegh, Houmt Souk Djerba. Son domicile concernant cette affaire est l'étude de son avocat Maître Lamloum Aicha, sis à l'avenue Salah Ben Youssef, Houmt Souk Djerba.

Partie saisie :

- Khadija fille de Rchid Elmhiri, femme au foyer,

- Hanen fille de Rchid Elmhiri, femme au foyer,

- Amel fille de Rchid Elmhiri, femme au foyer,

- Fahkreddine fils de Rchid Elmhiri, son métier le travail,

Leur domicile élu au 21 Rue el Amber, dar Fadhal, soukra Tunis selon le procès rédigé par l'huissier de justice maître Fatma Ben Jemaa le 12/07/2023 sous le numéro 14549.

- Ali Nizar fils de Rchid Elmhiri, son métier le travail,

Son domicile élu au 21 Rue el Amber, dar Fadhal, Soukra Tunis selon le procès rédigé par l'huissier de justice maître Fatma Ben Jemaa daté le 12/7/2023 sous le numéro 14549.

Et aussi au bureau de son avocat Maître Anis Mohamed Ali Aissi, sis au 07 Rue d'Autriche deuxième étage bureau n°5 Belvédère Tunis selon le procès rédigé par l'huissier de justice maître Jamel Ben Abdallah daté le 17/7/2023 sous le numéro 46006.

Avocat poursuivant :

Maître Aicha Lamloum demeurant à l'avenue Salah Ben Youssef Houmt Souk Djerba M.F n°000PA976 722/C.

Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble, propriété des débiteurs chacun selon sa part, qui consiste en un terrain situé à Midoun centre, MIDOUN Djerba d'une superficie de 322 m carrés, il est limité au coté Sud de la propriété des tiers, à l'Ouest une ruelle, au Nord par l'avenue Salah ben Youssef et à l'Est la ruelle de sidi ben issa qui mène au marché central, sur le terrain est construit un rez-de-chaussée sur 314 m carrés, accompagné par un escalier d'une superficie de 8 m carrés, un grand local commercial ouvrant directement sur l'avenue Salah ben Youssef d'une façade de 15.25 m (local prêt à porter) et un local commercial plus petit se composant de deux portes d'entrée visant directement sur la ruelle menant au marché central où se trouve le marché des bijoutiers. C'est un immeuble commercial haut standing. Le premier étage, son entrée est de côté ouest, ouvrant sur la ruelle, d'une superficie de 105 m carrés, c'est un immeuble délaissé se composant d'un salon, une cuisine, deux chambres à coucher, une salle de bain et une terrasse, de moyen standing.

Locataires :

Le rez-de-chaussée, est un local commercial loué aux tiers, il a été impossible de connaître le locataire, son nom et prénom, son domicile, la durée et le montant de la location.

Mise à prix :

Neuf cent quatorze mille dinars (914000dt) selon l'expertise effectuée par l'expert Madame Sabrine Krouna par exécution de l'autorisation n°184642 datée du 10/5/2024.

Date et lieu de la vente :

Salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine situé au palais de justice avenue 2 Mai 1966 Médenine, Mercredi matin vingt août deux mille vingt cinq (20/8/2025) à partir de neuf heures du matin et suivant.

Condition de visite de l'immeuble :

Pour plus d'information contactez le service civil de tribunal de première instance de Médenine lieu où le cahier des charges a été déposé, à l'étude de l'avocat chargé de suivie Maître Aicha Lamloum situé à l'avenue Salah Ben Youssef Houmet Souk Djerba Tél : 75653893, de plus vous pouvez visiter le bien immobilier chaque jour dans les heures de travail administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 de montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

2025R02201VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Maître Brahmi Noureddine Ben Ahmed

Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel Monastir

Tél : 56736060

Il sera procédé le mercredi 27/8/2025 à 9 heures au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci-dessous :

Poursuivant : Krifa Tawfik demeurant à la Rue Mefteh Jgurim - Sayada Monastir de son propre et suivant un acte de cession de droit sans contre partie.

Poursuivit : Hamza Jamel demeurant à la Rue Okba ben Nafee - Sayada Monastir.

Immeuble à vendre : villa sise à la rue Okba Ibn Nafaa ; Sayada; Monastir d'une superficie totale environ de deux cent quarante m² (240 m²) : le rez-de-chaussée a une superficie couverte de 180 m²; contient; partie de salon; 03 chambres à coucher ; un espace non couvert avec un petit jardin et un puits et un escalier entraîner au premier et deuxième étage.

Le premier étage et le deuxième sont construit comme étant style américain; le premier étage a une superficie couverte de 150 m² contient des murs; colonnes; plafond et diviseurs interne et un escalier interne qui mène au deuxième étage de superficie couverte de 150 m² est construit par une structure des murs externe et colonnes; plafond et diviseurs interne et mortiers externe et interne.

Délimite au : Sud Naceur Hamza ; Nord Jamila Hamza (partie 7 de division) et autres et Est Abdelaziz Saafi et Ouest rue Okba Ibn Nafee des l'ouverture.

Prix d'ouverture : la valeur de la totalité de l'immeuble est estimée après réduction de 40 % de la mise à prix initiale à deux cent trois Mille et huit cent quatre vingt dinars (203880.000 d) auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

Observation : - Pour la communication de cahier des charges sous le n°4676;

Contacter le greffe de tribunal de première instance de Monastir ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat.

Après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ci-dessus indiqué ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2025S00962VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : Naim Ben Najib Chehata, demeurant à City Sahloul 227 Rue Abdelhalim Hafedh Sousse

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : un appartement objet du titre foncier n°123600 Sousse d'une superficie de 124 m², dénommé «MOATEZ 11» sis au deuxième étage d'un immeuble sis à rue louis koché Sahloul.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 325 500 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/9/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00971VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Khemaies Ammar, demeurant à Rue Hedi Chaker Manzel Harb Monastir, CIN n° 04174364.

2) Rekaya Zaara, demeurante à Rue Hedi Chaker Manzel Harb Monastir.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°20997 Sousse d'une superficie de 65860 m², dénommé «OUADI HASSINE» et la totalité du titre foncier n°20996 Sousse d'une superficie de 72820 m², dénommé «AOULED MRABET 1» sis à Kroussia Sidi El Heni Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de :

- 216 960 D 000 (20996 Sousse)

- 197580 D 000 (20997 Sousse)

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/9/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00972VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabais de 40% de la mise à prix initiale

Etude Maître Choura Mondher

Avocat au 7 Rue Ali Bach Hamba Sfax

MF : 1167259/E/A/P/000

Poursuivant :

- Ellouze Assia, CIN : 01228229

- Ellouze Fayza, CIN : 00523801

- Ellouze Wided CIN : 01158560

- Ellouze Hadya CIN : 01018523

- Ellouze Samia CIN : 01232946

Les Héritiers d'Ellouze Rawdha : Mohamed Najib Ghorbel CIN : 01276483 et son fils Sami CIN : 11002263 Sofien CIN : 08840910 et Iskander CIN : 11033896.

Domicile élu cabinet maître Choura Mondher Avocat au 7 rue Ali Bach Hamba immeuble kchaou Sfax.

Avocat poursuivant : maître Choura Mondher 7 rue Ali Bach Hamba immeuble kchaou Sfax.

Partie saisie : - Tarak Ellouze CIN : 08806936 sis à la rue de Tunis immeuble Moulin Ville Centre maison n°3 étage n°6 Sfax.

- Fatma Sallami CIN : 01083154 sise à la rue de Tunis immeuble Moulin Ville Centre maison n°3 étage n°6 Sfax.

Il serait adjugé le lundi 25/8/2025 à 9 H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abu Al Kassem Chebbi Sfax.

La totalité de l'immeuble représentant le lot n°98(1) du titre foncier n°64494 Sfax sis au nord de la ville de Sfax sa délégation au bord de la route n°1 allons de Ghadamès vers Tunis et précisément à la route de Tunis km 0.5 Sfax ce lot de terrain est d'une superficie de 592 m² contenant un bâtiment à démolir.

Les limites du terrain sont : au nord par le lot n°98(2) et de l'EST par le titre foncier 28855 Sfax du sud par le titre foncier n°31516 Sfax, et de l'Ouest par la route de Tunis. Ces mesures sont : du nord 37,46 m et du sud 31,68m et de l'EST 18,11 m et de l'Ouest 17,46m d'où son entrée.

La Mise à prix : Le prix initial est fixé à quatre cents quarante six mille huit cents quatre vingt Dinars (446.880,000 D) majoré des frais taxés à la 1ère audience (2530,798D) ainsi que les frais qui seront taxés à la 2ème audience.

La visite de l'immeuble saisi : peut être faite tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2025X00993VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Bureau du Maître Adel Ben Mahmoud

Avocat à la cour de cassation Sfax

Immeuble Quatre Saisons 7éme étage bureau n°3 Sfax

Matricule fiscal : 000PA0842798/J

L'adjudication aura lieu mercredi 27/8/2025 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax 2 à son siège numéro 4 rue Ahmed Aloulou près de la Caisse nationale de sécurité Sociale Sfax.

Partie poursuivante : Mohsen Elbalaous en vertu d'une procuration en faveur de Nejia Ibn Ali selon un acte notarié daté le 30/12/2019, commerçant, son local, Djerba Médenine.

Avocate poursuivante : Maître Adel Ben Mahmoud domicilié à immeuble Quatre Saisons 7éme étage bureau n°3 Sfax. Matricule fiscal 000PA0842798/J.

Partie saisie : Mourad Ben Nasr Ben Mefteh Ibn Nasr, titulaire de carte d'identité nationale n°08801528, ouvrier, demeurant à Ouedrane Nord Bir Ali Sfax.

- Immeuble mis en adjudication : la totalité de part en indivision de la partie saisie Mourad Ben Nasr Ben Mefteh Ibn Nasr évalué en 18893.45 parts de la totalité de fractionnement de 742383 parts du titre foncier n°33516 Sfax dénommé «Mariem» sise à Immedet Ouedrane, Délégation Bir Ali Gouvernorat de Sfax. Il s'agit d'une propriété agricole composée de six parcelles, sa superficie est de 25 centiares, 23 ares, 74 hectares, et selon le projet de lotissement la propriété a été divisée en plusieurs parcelles, certains terrains vagues, d'autres plantés d'olives âgés dans lesquelles on trouve des olives irriguées, et d'autres plantes d'olives irriguées et productives, et d'autres olives jeunes et irriguées, et d'autres étaient plantés d'amandiers (maintenant desséchés) et d'autres dans lesquelles on trouve des immeubles d'habitation et des puits d'eau d'irrigation, enregistrée au service de la propriété foncière sous le n°7562 volume 2017/01 le 18/9/2017. Le terrain est personnalisé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Haddar selon son rapport du 30/8/2024 exécuté selon ordonnance sur requête n°18349 du tribunal de première instance de Sfax2 du 26/7/2024.

Mise à prix : vingt trois mille deux cent soixante dix huit dinars «23.278.000» majorée des frais légaux.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif, pour plus d'informations contacter l'avocat poursuivant pour consulter le cahier des charges ou le tribunal de première instance de Sfax2. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fait que par voie d'un avocat.

Pour les étrangers qui veulent participer aux enchères il faut l'autorisation du gouvernorat.

2025X00994VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Yafa Charfi CIN 09701009 demeurante à l'avenue Abou Kacem Chebbi chez Abdelkarim Neji Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain de 216 m² de contenance sur lequel est édifiée une maison de 152m² de surface couverte. L'immeuble est sis à «sahraoui» Tozeur délimité du coté sud d'où son entrée principale par une route; du coté est par une maison de Tawfik Aka, du coté nord par la maison de Chik Larousii et du coté ouest l'habitation de Ameur Neji. L'immeuble compte une chambre, un salon, un couloir, une cuisine, une douche, un hall non couvert et une saquifa.

Mise à prix : (42.084.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 01/9/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par

l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01001VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Foued Mastouri CIN 03118634 demeurant à café jawhara degueche 2260 et à avenue Mohamed Taher ben Slimen Degueche Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain de 250m² environ de contenance sis à l'entrée de village «degueche» Tozeur sur lequel est édifié une villa relativement moderne de 120m² couvert qui comporte 3 chambres, un salon, une cuisine, un couloir, une véranda, un dépôt, un escalier surmontant un hangar, lesquels en plus de dépôt sont construit en brique renforcé par des piliers de base en brique et en béton leurs toits sont en dalle de béton armé les sols sont en ciment.

L'immeuble est délimité du coté sud par la propriété de Hammouda Jebal, du coté nord par l'immeuble de Mounir Rewissi, du coté est par un terrain nue, du coté ouest d'où l'entrée par la route.

Mise à prix : (91.920.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 01/9/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01002VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société «ANIS» SARL, RNE 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudrière2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «anis» objet du TF n°92649 Sfax consistant en un terrain rectangulaire clôturé de 4 cotés d'une contenance de 3494 m², sis à la zone industrielle poudrière 2 Sfax au bord de la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia du coté est et au bord de la rue "Alcotn" du coté ouest, l'immeuble est délimité du coté sud par une usine propriété de tiers, du coté est par la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia, du coté nord par le dépôt de l'office national de l'huile et du coté ouest par la rue Alcotn d'où l'entrée principale.

L'immeuble abrite un bâtiment principal et des annexes :

- Le bâtiment principal consiste en une vaste usine de deux étages dont la construction et les équipements en état moyen.

- Le rez-de-chaussée de surface couverte de 2090m², on y compte un département administratif composé d'une entrée, un vaste salon, un couloir, 4 bureaux des toilettes, un escalier, une suite pour les ouvriers contenant une vestiaire, une salle à manger, des couloir et un bloc sanitaire pour les ouvriers, on compte aussi dans cet étage une vaste salle, une salle de production suivie d'une petite salle, 3 bureaux, une pièce pour le chauffage, 2 salles, salle de production, une deuxième suite pour les ouvriers composée d'une chambre une buvette, un bloc sanitaire, un escalier et un hangar.

- Le premier étage : d'une superficie de 1996 m², il est composé d'un département administratif contenant un couloir conduisant à 8 bureaux, un bloc sanitaire, un escalier, un balcon, un vaste espace du coté est surplombant le rez-de-chaussée sur le coté ouest on compte un dépôt, deux ateliers, une salle de production, une direction de trois bureaux, une buvette, une salle d'eau et un balcon, les sols sont en carrelage et les toits et les piliers sont en béton armé, la construction est équipée de deux montes charges automatiques.

Les annexes de l'immeuble : une pièce de 20m² de surface pour les transformateurs électriques, une loge gardien de 18 m² de surface, un dépôt de 15 m² de surface, un hangar de 28 m² de surface, un parking rectangulaire des camions édifié sur une structure métallique.

Mise à prix : (2.250.000.000) frais en sus après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi 25/8/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01003VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue

Pierre De Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Makrem Dammak CIN 05319774 demeurant à la route l'Afrane km 1.5 rue 470 et n°29 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit 1826.5/36521 dans l'immeuble dénommé «albaraka», objet du TF n° d 112512 Sfax, consistant en un terrain clôturé de 4 cotés de 36521 m² de contenance sis à la route sidi Mansour km 14 «haggouna» albderna délégation Sakiet Daier Sfax. Il s'agit d'une terre non fertile contenant des oliviers non fruitiers. L'immeuble compte dans son coin nord des bâtiments destinés à l'élevage des chiens et des animaux, on y signale 3 types de bâtiments :

- Des bâtiments en dal de béton armé et qui couvrent 552.53m², composés dune construction duplexe de 330m² de contenance, une construction de 120m² de contenance superposant le bâtiment duplexe, une petite villa non achevée de 36.30m² et une construction de 66.23m² de contenance avoisinant la porte principale. Des bâtiments en tôles de zinc couvrent 319.13m². Les bâtiments couverts en ternit sont de 70m², de surface et de formes rectangulaires. Le réservoir domestique d'eau est de 48.44 m de surface.

L'immeuble est délimité du coté de sud par une entrée, du coté est par Abderrahmane Snoussi, du coté nord par une entrée et du coté ouest par une entrée.

Mise à prix : (58.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 01/9/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01004VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue Pierre De Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : la société "Adaiaa" SARL, RNE 0636124X, dont le siège social est à la route de Gremda km 13 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Le 1/3 indivise dans l'immeuble sis à la route Gremda km 13 Elawebed Sfax à 1300 m de la dite route tout en se découlant de son bord est dans une zone résidentielle.

L'immeuble est délimite du coté de sud par Abdelhamid Triki, du coté est par un voisin, du coté ouest par la route et du coté nord par Abdelhamid Triki.

Il s'agit d'un terrain de façade ouest ouvrant sur une piste agricole d'où son entrée, clôturé de ses cotés ouest et nord est par des murs et de son coté sud est par des barrières en sable sans bornage du coté sud. L'immeuble de 9850 m² de surface nette abrite 3 constructions destinées à l'aviculture et des bâtiments subsidiaires.

Les bâtiments de l'aviculture :

Bâtiment 1 de 613 m² couvert en ternit, il est composé d'un rez-de-chaussée pour la collecte des déchets et un 1er étage pour les volailles.

Bâtiment 2 de 437m² de contenance couvert en ternit, il contient un rez-de-chaussée pour la collecte de déchets et un 1er étage pour les volailles.

Bâtiment 3 de contenance de 616 m² couvert en ternit contenant un rez-de-chaussée pour la collecte des dèches et un 1er étage pour les volailles.

Les bâtiments subsidiaires :

- Une maison de 52 m² de surface couverte au coin nord ouest de l'immeuble de sol en carrelage et de toit en béton armé, il contient une véranda, deux chambres, une cuisine et des toilettes.

- Dépôt n°2 de 168 m² de surface couverte en ternit, on y compte un loge gardien de toit en béton armé et contenant une chambre, une cuisine et des toilettes.

- Un étable de 130 m² de surface couverte en ternit.

- Un réservoir domestique d'eau de 2 mètres de diamètres.

L'immeuble est aménageable en eau, le compteur d'électricité est hors servisse, la construction est en état moyen, non exploitée et abandonnée.

Mise à prix : (217.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 3/9/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01005VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Société BTK Finances (anciennement dénommée société El Istifa), S.A., RNE n° 0514211 Q, sise au 11 Rue Hédi Nouira Tunis.

En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Société Touristique et Culturelle de Tozeur «DAR CHERAIET» société anonyme. Registre de commerce au T.P.I. de Tozeur n°B127682000. RNE n°0029956 X, siège social à la zone touristique de Tozeur. En sa qualité de débitrice hypothécaire et saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

Immeuble objet de la vente :

Le titre foncier n°768 Tozeur, dénommé "Complexe touristique et culturel Dar Cherait", correspond, en termes de limites, d'emplacement et de superficie, à une propriété foncière d'une surface totale de 2 hectares 87 ares 95 centiares, composée d'une seule parcelle entourée entièrement par une clôture (en partie en dur, en partie métallique) d'une longueur de 712 mètres, avec plusieurs entrées principales et secondaires.

Emplacement géographique et limites du titre foncier 768 Tozeur :

Ce titre foncier, issu de la demande d'enregistrement n°4657 R Gafsa, est situé dans le plan d'aménagement général de la municipalité de Tozeur, dans une zone classée touristique (Z.T.), raccordée aux réseaux principaux d'eau, d'électricité, d'assainissement et de télécommunications. La zone touristique dans laquelle se trouve ce bien est bordée par la route touristique qui la relie à la route nationale n°3 Tozeur - Nefta, au centre-ville de Tozeur, au parc de loisirs Ras El Ain, et au terrain de golf.

Limites du titre foncier 768 Tozeur :

- Nord : Hôtels El Hafsi et Ras El Ain

- Sud : Route de Ras El Ain

- Est : Route touristique

- Ouest : Route de Ras El Ain

Le titre foncier n°768 Tozeur comprend deux composantes principales :

1. Hôtel Dar Cherait

2. Complexe culturel Dar Chérait.

1. Hôtel Dar Cherait :

Classé 5 étoiles, l'hôtel a fait l'objet d'un levé topographique par un expert. Il fait partie intégrante de la propriété d'une superficie totale de 28.795 m², et plus précisément la parcelle A du plan, qui couvre 14.441 m². Limites :

- Nord : Complexe culturel Dar Cherait

- Sud et Est : Route de Ras El Ain

- Ouest : Hôtel Ras El Ain

Description de l'hôtel :

L'hôtel est construit sur un terrain à relief varié, ce qui a permis une architecture sur trois niveaux : un sous-sol, un rez-de-chaussée, et un étage. Sa façade avant donne l'impression d'un bâtiment à deux niveaux. Le site comporte aussi des bâtiments annexes dédiés au divertissement, à la détente, ainsi que des installations techniques.

L'hôtel est situé dans la partie sud du titre foncier, tandis que le complexe culturel est au nord, séparés par une clôture sinueuse.

Clôture :

La clôture est en partie en dur, en partie en fer forgé, mesurant 582 mètres.

Composantes du sous-sol (2875 m²) :

- Chambres avec sols en marbre, plafonds en stuc, murs peints au mastic

- Couloirs décorés de céramique

- Bureaux administratifs, locaux de services

- Cuisine, restaurant

- Groupes sanitaires pour les clients

- Vestiaires pour le personnel

Composantes du rez-de-chaussée (2675 m²) :

- Hall d'accueil face à la porte principale, plafond décoré en stuc

- Colonnades recouvertes de céramique

- Grand atrium surmonté d'un dôme en céramique

- Chambres, café, bar avec vue sur le jardin

- Groupe sanitaire

Composantes de l'étage supérieur (environ 2875 m²) :

- Chambres, dont des suites spacieuses avec chambre à coucher, grand salon, salle de bains et douche.

Espace d'animation et de loisirs :

Situé dans un espace séparé, accessible via un jardin planté de palmiers (deglet nour), arbres fruitiers, arbres d'ornement et fleurs, avec allées pavées. Une passerelle mène à la piscine, aux douches, à une cuisine dédiée, à un spa, un hammam arabe, et une salle de massage aux sols et murs en céramique. Un escalier donne accès à une terrasse en marbre décoré.

2. Le Complexe Culturel Dar Cherait :

Il s'agit de la parcelle B du plan topographique, couvrant 14.354 m², avec un périmètre de 639 mètres, clôturé par une clôture sinueuse : en fer forgé à l'avant, et en dur sur d'autres côtés. Une zone tampon végétalisée (terrain accidenté, arbres entrelacés) sépare le complexe de l'hôtel.

Limites :

- Nord et Ouest : Hôtel El Hafsi

- Sud : Hôtel Dar Cherait

- Est : Route touristique.

Le complexe comporte 3 entrées :

- Deux donnant sur la route touristique

- Une entrée interne pour les clients de l'hôtel.

Le complexe comprend 4 principales sections :

1. Musée des us et coutumes : présente la culture et les traditions tunisiennes

2. Musée Dar Zaman : retraçant l'évolution humaine depuis la préhistoire jusqu'à nos jours

3. Ville des Rêves : maquettes de contes et légendes (Aladin, Ali Baba, Les Mille et Une Nuits, etc.)

4. Café, entrepôt, et commerces.

Description du complexe :

Depuis l'entrée principale sur la route touristique, après un petit jardin, on accède à un hall large abritant un bureau d'information, commerces fermés, murs décorés de céramique, et une grande mosaïque murale. Cela mène à une grande cour intérieure avec façades décorées en briques locales (appelées "qâleb arbi"). On y trouve :

- Café, bar, salle de repos, fontaine centrale

- Accès à une salle de conférence, au café, à Dar Zaman et à la Ville des Rêves via escaliers

- Escaliers descendants vers le musée des traditions

- Logements supérieurs, sanitaires, commerce, locaux du personnel

- Passage reliant le complexe à l'hôtel Enfin, le complexe est équipé de :

- Systèmes de sonorisation et d'éclairage

- Décors en tissu, stuc, constructions en plâtre, sols en marbre local et importé

- Dômes en céramique, murs enduits au mastic.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Vingt deux millions cinquante sept mille quatre cent cinquante huit Dinars (22.057.458,000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le lundi 25 août 2025 à partir de 9 Heures au tribunal de première instance de Tozeur.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025402646VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : La Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : LA COOPERATIVE DE SERVICE AGRICOLE EL MANAR Habib Thameur Kélibia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises objet du titre foncier Num : 625936 Nabeul dénommé «Monia 52» d'une superficie de 1400 parts. Il s'agit d'un lot de terrain nu situé à Kélibia Nabeul.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 291200d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mercredi 27/8/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Nabeul.

2025402660VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique N°0013026 son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27Bis, rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Karem Ben Mohamed Taher Ben Mohamed Hachicha CIN n°01297938 demeurant à Rue le cap vert N°05 Lafayette Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num : 48767 Ariana, dénommé «DAR KEREM» d'une superficie de 135 m². Il s'agit d'un appartement situé à cité ennasser Ariana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 520830d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 25/8/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025402661VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judicaire de première instance Tunis2 sous le n°43802 nommant Mme Hamrouni Houda liquidatrice de l'héritage du défunt Chedli Ben Elhaj Baziz nommé le juge Yassine Mathlouthi juge de contrôle.

2025R02216VEPA2

Clôture des opérations de déroulement du séquestre

De la société LMT

En vertu de la décision prise par le tribunal de 1ère instance de Sousse2, M.Sadok Mosbah (Tél : 99961170) porte à la connaissance du public qu'il a été décidé la clôture des opérations de déroulement du séquestre de la société LMT de mécanique de précision immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1627047/E et sise à la route de Tunis à Akouda.

2025S00963VEPA2

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de

1ère Instance de Sousse 1 en date du 14 juillet 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani-Sousse, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 30 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Est prolongé au 15 août 2025. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2025S00965VEPA2

Avis d'appel d'offres

Cession des actifs

Société Thermal Oasis Hôtel

Sis à la Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 30/6/2025 dans l'affaire n°188, le syndic de faillite de la société Thermal Oasis Hôtel lance un appel d'offres pour la cession d'une unité économique situé à la Zone Touristique Nafta Tozeur.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de cinquante dinars (50 d) non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour vendredi le 01 Août 2025. Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2025S00967VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Tribunal de 1ère Instance de Sfax

N° de l'affaire : 685

En date du 15/07/2025

Le juge-commissaire de la distribution des deniers du tribunal de première instance de Sfax a ordonné l'ouverture de la distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations, sous le numéro M067018 en date du 5/12/2024 du montant de 166.604.985 dinars en vertu d'une requête de distribution des deniers, présentés par Maître Honaida Abida Azaiez Avocat à la cour de cassation à Sfax au nom du demandeur «SOCIETE ETTABRID DE ZARAT» contre société VIRNATE PESCA TUNISIA et de tous les créanciers dénoncés dans la réquisition de consignation.

De ce fait :

En vertu de l'art 468 du code de procédure civile et commerciale «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ces titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévues aux articles 466 et 467 du code procédure civile et commerciale.

2025X00988VEPA2

Etude Znazen Hanen

Huissier de justice

Avenue Haffouz Imme Intilaka 1 Escalier A 1 Sfax

M.F : 000P.A.H 629961

A la demande de la société de distribution de lunettes SODILU, et dans le cadre de l'exécution du jugement n°11227 du tribunal de Première Instance de Sfax de la date du 9/7/2024, ainsi qu'à la demande de la Société New Vision, et dans le cadre de l'exécution du jugement n°11228 du Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 9/7/2024.

Il est porté à la connaissance du public la mise en vente aux enchères le lundi 25 août 2025 à dix heures du matin de l'ensemble du fonds de commerce EYE SQUARE -MARYAM CHAABOUNI (vente lunettes) situé au 2 et 3 rue Ahmed Aloulou imb essya Sfax la vente de tous ses composants corporels et incorporels déterminés dans le cahier des charges.

La vente aura lieu à mon bureau situé à Rue Haffouz imb intilaka 1 escalier A1 2 étage Sfax pour un prix de mise aux enchères de 54.000.000 dinars auquel s'ajoute les frais qui seront fixées avant la vente. Le cahier des charges est mis à la disposition du public à mon Bureau. Toute personne voulant participer à l'enchère doit déposer 10% du prix.

2025X00999VEPA2

Cession des voitures

Société : SERVITRADE

Adresse : Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 Cité Khadhra 65 - Tunis

MF : 968850N

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 18 décembre 2024 qui a décidé la cession des voitures de la société en faillite servitrade.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (cent cinquante Dinars) 150 dinars. Le liquidateur Naim Kaabi annonce aux publics que Les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 3 octobre 2025.

Pour plus d'information contacter le bureau de liquidateur au numéro : 31 529 072.

2025402651VEPA2

Cession d'une entreprise comme étant un tout indivisible

Registre commercial : B1140811997

Société de textile Maknassi «SOTEMAK»

Capital social : 850 000.000 dt

Siège social : Centre dorra immeuble A appartement 5 Manar 3 Tunis

Siège d'activité : Rue Sfax Km 3, Meknassi Sidi Bouzid

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 janvier 2023 qui a décidé la cession de la société de textile meknassi comme étant un tout indivisible.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 26 septembre 2025.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé au 23 rue Ali Balhaouan - Khair-Eddine - la Goulette (Téléphone : 31 529 072) contre le paiement de (deux cents Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 31 529 072 - 26646132.

2025402652VEPA2

Cession des pièces de rechange électroménagers

Société TERMOFROID

Adresse : Rue Orange - Rue Aéroport Sokra Tunis

MF : 434051 X

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 juin 2024 qui a décidé la cession des matériels de la société en faillite thermo-froid.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 26 septembre 2025.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali Balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (cent dinars) 100 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 31 529 072.

2025402653VEPA2

Cession des pièces de rechange électroménagers

Société TERMOFROID

Adresse : Rue Ali, Montfleury - Tunis

MF : 434051 X

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 26 juin 2023 qui a décidé la cession des matériels de la société en faillite thermo-froid.

Le liquidateur Naim Kaabi annonce aux publics que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 26 septembre 2025.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du liquidateur situé au 23 rue Ali Balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (cent dinars) 100 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau de liquidateur sur le numéro : 31 529 072.

2025402654VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi C.I.T.E.M.

Société anonyme

Au capital de 6 962.030 Dinars

Siège social : 8, Rue d'Espagne - R.P 1000 - Tunis

Identifiant : B110911996

M.F. : 005695 R/A/M/000

C.N.S.S : 36724-58

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Immobilière Touristique El Mehdi - C.I.T.E.M. - S.A, au capital de 6962.030 DT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le Jeudi 21 Août 2025 à 9 H, au siège de la société, 8 Rue d'Espagne R.P 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes,

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2025R02024SANB3

Convocation à l'AGO FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

S.A «METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040

MF : 0000630B/A/M/000

Identifiant unique : 0000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 10 septembre 2025 à 9 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth - Tunis aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2. Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4. Régularisation d'une convention réglementée tripartite liée à une mission d'assistance fiscale sur l'exercice 2022.

5. Quitus individuels aux administrateurs.

6. Affectation du résultat 2024 et fixation du montant du dividende à verser.

7. Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2024.

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes arrivé à son terme.

10. Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2025R02194SANB3

Convocation à l'AGO

INNOVATIVE TUBE COMPANY

S.A «INTUCO»

S.A au capital de 5.000.040 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040

MF : 1691920J/A/M/000

Identifiant unique : 1691920J

Messieurs les actionnaires de la SA INTUCO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 10 septembre 2025 à 12 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth - Tunis aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2. Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4. Quitus individuels aux administrateurs.

5. Affectation du résultat 2024 et fixation du montant de dividende à verser.

6. Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2024.

7. Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2025R02195SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. «SODIAC EMBALLAGES»

S.A au capital de 5.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040

MF : 0026402C/A/M/000

Identifiant unique : 0026402C

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC EMBALLAGES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 10 septembre 2025 à 11 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth - Tunis aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2. Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3. Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4. Quitus individuels aux administrateurs.

5. Affectation du résultat 2024 et fixation du montant de dividende à verser.

6. Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2024.

7. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes arrivé à son terme.

9. Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2025R02196SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE AFRICAINE DES PEINTURES

S.A au capital de 30 572 640 dinars

Z.I. rue de la physique, 2013 Ben Arous

I.U : 0002495 X

N° CNSS : 00064525-20

Les actionnaires de la Compagnie Africaine des Peintures «C.A.P.» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29/8/2025 à 10 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

- Approbation s'il y a lieu de ce rapport, bilan, états de résultats et tous les documents annexés relatifs au dit exercice;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Renouvellement ou nomination d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R02215SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «UTS PALMA-SA»

Société anonyme

Au capital de 8.610.550 Dinars

Siège social : 13 Avenue Fattouma Bourguiba, Soukra - Tunis

RNE : 1376292V

MF : 1376292V/A/M/000

Matricule CNSS : 567189-30

Les actionnaires de la société «UTS PALMA-SA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège de la société sis au 13 avenue Fattouma Bourguiba, Soukra Tunis, le 21 août 2025 à 10.30 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de la tenue de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

5. Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2024;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs;

10. Nomination de deux nouveaux administrateurs ;

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12. Délégation de pouvoirs pour formalités.

2025R02217SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT SA

Siège social : Essaad - Route Ksour Esssef

Identifiant Unique RNE : 022671F

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 Août 2025 à 10 h au siège de la Société «Les Pates Warda» sis à l'Avenue Hédi Nouira - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard de l'approbation des comptes relatifs à l'Exercice 2024

2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2024 établis par le Conseil d'Administration;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6- Approbation des conventions réglementées;

7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;

8- Allocation de jetons de présence;

9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

2025S00975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ortho-cast

SA au capital de 950 000.000

Siège social : Zone Industrielle Enfidha II 4030

M.F : 1181452/N

Messieurs les actionnaires de la Société Ortho-cast sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 25 août 2025 à 15h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2025S00979SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (2ème)

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312952 dinars

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er étage n°11 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire (2ème) qui se tiendra le mardi 26 août 2025 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2024.

- Approbation des comptes de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats 2024.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société, vu le non accomplissement de quorum lors de la première assemblée le 22 juillet 2025.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025X00992SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Gestion de la Technopole de Sfax

Société anonyme

Capital social de 8 889.200 de Dinars

Siége social : Hôtel d'entreprises, 3ème étage, route de Tunis km 10, cité el Ons, Sfax

Matricule fiscal : 1036538G/A/M/000

Les actionnaires de la société de Gestion de la Technopôle de Sfax sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 août 2025 à la Caisse des Dépôts et consignations, 7 Rue Abou Hamed El Ghazali, Jardins du Japon, Montplaisir, 1073 Tunis, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2024

2. Lecture et approbation du rapport de gestion préparé par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture des états financiers de la société arrêtés au 31/12/2024

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31/12/2024

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2024

6. Approbation des opérations règlementées

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

9. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs relatifs à l'exercice 2024

10. Pouvoirs pour les formalités.

2025X00997SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 660.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société 'TUNISIE TITRISATION' - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le 28 Août 2025 à 10h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis au 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2024 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2024;

7. Pouvoirs pour formalités.

2025402644SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE TUNIS «I.A.E TUNIS»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : 95 Rue de Palestine, Belvédère, Tunis 1002

MF : 1360212W/A/M/000

RC : B01149122014

CNSS : 553372-84

Messieurs les Actionnaires de l'Institut Supérieur Privé d'administration des entreprises de Tunis "IAE TUNIS" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 18 août 2025 à 9 heures du matin au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport moral et financier pour l'exercice clos le 31/12/2024

2- Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2024

3- Approbation des états financiers au 31/12/2024

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024

5- Renouvellement du mandat du Directeur Général

6- Fixation des jetons de présence

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités aux administrateurs.

2025402656SANB3

Convocation

Traitement Informatique Gestions & Etudes «TIGE» S.A

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

IU : 0381505P

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TRAITEMENT INFORMATIQUE GESTION ET ETUDES SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 02/9/2025 à dix heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale relatif aux exercices 2023 et 2024,

2. Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de l'Assemblée,

3. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant les exercices 2023 et 2024,

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024,

5. Examen et approbation éventuelle des états financiers et des comptes des exercices arrêtés au 31/12/2023 et au 31/12/2024,

6. Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024,

7. Approbation, s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Pouvoir pour formalités.

2025402658SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi 28 Août 2025 à partir de 9h00 au siège de MEDSOFT sis à Rue Lac Victoria Résidence du lac Appartement F41 les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs

6- Délégations de pouvoirs.

7- Questions diverses.

2025402659SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire en vertu de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales

Société «PALMAWOOD »

Société anonyme

Au capital de 10.114.000 dinars Divisé en 1.011.400 actions de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble Vogue 8ème étage appartement 8 B.1 - 4054 Sahloul - Sousse

Identifiant unique : 1495406Z

Les actionnaires de la société «PALMAWOOD» Société Anonyme détenant une majorité de 89% du capital social, soit 900 146 actions sur un total de 1.011.400 actions, convoquent l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales, et ce le 21 août 2025 à 10 Heures au siège de la société l'ATD SICAR, sise à la Rue du Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;

2. Examen de la situation de la société PALMAWOOD ;

3. Révocation d'un administrateur;

4. Nomination d'un administrateur;

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Les actionnaires :

BTK CAPITAL
ATD SICAR
MAXULA GESTION
BT SICAR.

2025402662SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales

Société «PALMAWOOD»

Société anonyme

Au capital de 10 114.000 dinars Divisé en 1011.400 actions de 10 dinars chacune

Siège social : Immeuble Vogue 8ème étage appartement 8 B.1 - 4054 Sahloul - Sousse

Identifiant unique : 1495406Z

Les actionnaires de la société «PALMAWOOD» Société Anonyme détenant une majorité de 89% du capital social, soit 900 146 actions sur un total de 1.011.400 actions, convoquent l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales, et ce le 21 août 2025 à 12 Heures au siège de la société l'ATD SICAR, sise à la Rue du Lac Léman - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation ;

2. Examen de la situation de la société PALMAWOOD ;

3. Révocation d'un administrateur;

4. Nomination d'un administrateur;

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Les actionnaires :

BTK CAPITAL
ATD SICAR
MAXULA GESTION
BT SICAR.

2025402663SANB3

Autres sociétés

Assemblée Générale Constitutive

La Société Locale Citoyenne de Propreté et de Soin de l'Environnement à Meknassy annonce qu'à l'issue de la phase de souscription, conformément aux dispositions de la loi fondamentale n°30 de l'année 2022 relative à l'économie sociale et solidaire, il a été décidé de tenir l'Assemblée Générale Constitutive le jeudi 14 août 2025 à 10h00 au siège de la Municipalité de Meknassy, et ce, pour l'adoption des statuts et l'élection du Conseil d'Administration.

2025X00995SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Ali Gargouri déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété de sa femme Salwa Jallouli d'une parcelle de 1928 m² sise à route Sidi Mansour km 6.5 Sfax objet d'achat du 22/10/2005 acte notarié de Yacine Rebai et Riadh Ghribi et son origine objet d'achat 31/3/2005 acte notarié de Yacine Rebai et Riadh Ghribi d'où nécessité de rétablir deux copies conformes, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X00987DIVD2

Avis

M. Houssine Besbes annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 450 m², sis à rue Sidi Mansour Km 6 Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00996DIVD2